

# Découvrez comment les pirates piègent votre ordinateur

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer



**Denis JACOPINI**  
VOUS INFORME  
**LCI**

**Découvrez comment les pirates piègent votre ordinateur**

Sur internet, n'utilisez jamais de logiciels ou clés Usb de sources incertaines.

<https://www.youtube.com/watch?v=ytUhNkPWHqw>

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été

Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe

Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?

Attaques informatiques : comment les repérer ?

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

# Collectivités territoriales : Contrôles et sanctions de la CNIL



La Commission nationale informatique et libertés (Cnil) souligne que deux axes structurent ses actions : l'accompagnement, via un plan d'action dédié aux collectivités territoriales, et la réalisation de contrôles pouvant, en cas de manquements graves, être suivis de sanctions. Comme toute personne morale manipulant les données personnelles, les collectivités peuvent faire l'objet de lourdes sanctions et les élus peuvent se retrouver pénallement responsables.

La Commission nationale informatique et libertés (Cnil) souligne que deux axes structurent ses actions : l'accompagnement, via un plan d'action dédié aux collectivités territoriales, et la réalisation de contrôles pouvant, en cas de manquements graves, être suivis de sanctions. Comme toute personne morale manipulant les données personnelles, les collectivités peuvent faire l'objet de lourdes sanctions....[lire la suite]

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



DÉSIGNATION  
N° DPO-15945

Numéro de formateur  
93 84 03041 84  
  
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Datadock  
Organisme validé  
et référencé

---

Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

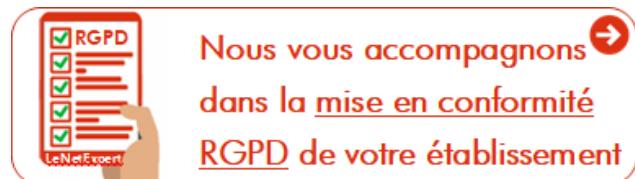
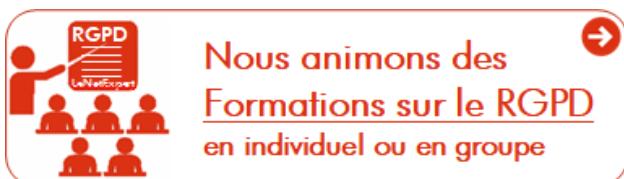
---

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une expérience d'une dizaine d'années dans la mise en conformité

avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisément d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« *Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL.* ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



### **Quelques articles sélectionnés par nos Experts :**

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles

en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

---

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

---

Source : *Les contrôles et sanctions de la Cnil*

---

## Quelles sont les meilleures astuces pour sécuriser son site internet ?

Vous souhaitez sécuriser votre site internet des attaques ? voici nos conseils pour protéger vos données des cybercriminels.

---

# GDPR toolkit (could concern all companies in the world)



The GDPR provides a diversified toolbox enabling organizations to dynamically manage and demonstrate their compliance with the Regulation: records of processing activities, information statements, data protection impact assessments, transfer frameworks, legal frameworks, certifications or codes of conduct.

## Record of processing activities

The record of processing activities allows you to make an inventory of the data processing and to have an overview of what you are doing with the concerned personal data.

[Read more](#)

## Privacy Impact assessment (pia)

Where a processing is likely to result in a high risk to the rights and freedoms of natural persons, the controller shall carry out a privacy impact assessment.

[Read more](#)

## General Data Protection Regulation: a guide to assist processors

Processors who process personal data on behalf of their clients have new responsibilities with regards to the General Data Protection Regulation (GDPR). The CNIL has published a guide to raise their awareness and assist them in the practical ...

[Read more](#)

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



DÉSIGNATION  
N° DPO-15945

Numéro de formateur  
93 84 03041 84  
  
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Datadock  
Organisme validé  
et référencé

---

Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

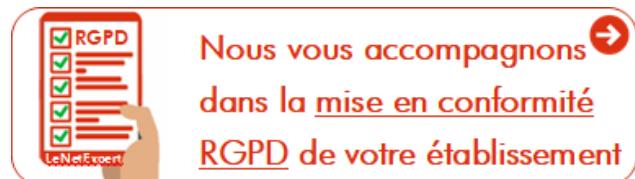
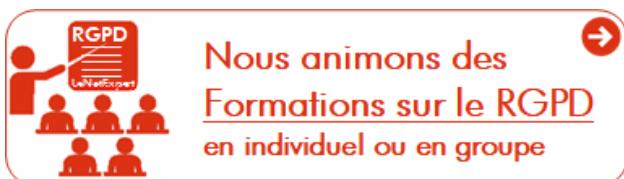
---

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une expérience d'une dizaine d'années dans la mise en conformité

avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisément d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« *Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL.* ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



### **Quelques articles sélectionnés par nos Experts :**

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles

en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

---

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

---

Source : *GDPR toolkit | CNIL*

---

# Alerte aux possesseurs de smartphones Samsung : Effacez les empreintes enregistrées !

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES LENETEXPERT .fr	 RGPD CYBER	 SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions	 LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES
 Denis JACOPINI vous informe	<p>Alerte aux possesseurs de smartphones Samsung : Effacez les empreintes enregistrées !</p>				

---

**Cette faille permet à un tiers de débloquer l'appareil en utilisant simplement une protection d'écran pour détourner la reconnaissance de l'empreinte.**

Une faille du système de reconnaissance permet le déblocage de votre Samsung par des tiers. Le conglomérat sud-coréen a donc recommandé ce vendredi aux utilisateurs de plusieurs de ses modèles de smartphones haut de gamme d'effacer toutes les empreintes digitales enregistrées dans leur appareil...[lire la suite]

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

**Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :**

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été

Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe

Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?

Attaques informatiques : comment les repérer ?

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Source : *Faille de sécurité : Samsung conseille d'effacer les empreintes enregistrées – L'Express L'Expansion*

---

# Fraude à la carte bancaire : une vidéo en ligne pour tout comprendre

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer



LE NET EXPERT  
AUDITS & EXPERTISES

EXPERTISES DE SYSTÈMES DE  
VOTES ÉLECTRONIQUES  
LENETEXPERT  
.fr

RGPD  
CYBER

LE NET EXPERT  
MISES EN CONFORMITÉ

SPY DETECTION  
Services de détection  
de logiciels espions

LE NET EXPERT  
FORMATIONS

LE NET EXPERT  
ARNAQUES & PIRATAGES

Denis JACOPINI  
8 LE JT  
DENIS JACOPINI PAR TÉLÉPHONE  
EXPERT INFORMATIQUE ASSURANCE APPROVISIONNEMENT  
DU MONDE POUR LA FRANCE

20:52

**Fraude à la carte bancaire : une vidéo en ligne pour tout comprendre**

**vous informe**

Qu'est-ce qu'une fraude à la carte bancaire ? Comment réagir en cas de fraude sur votre carte ? Savez-vous si vous pouvez être remboursé et de combien ? Notre vidéo vous dit tout.

Credit : @ServicePublicFr

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été

Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe

Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?

## Attaques informatiques : comment les repérer ?

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Source : *Consommation -Fraude à la carte bancaire : une vidéo en ligne pour tout comprendre | service-public.fr*

# Vous avez besoin de contacter INTERPOL ? Réponse de Denis JACOPINI Expert en Cybercriminalité et Protection des Données

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 <b>LE NET EXPERT</b> AUDITS & EXPERTISES	 <b>EXPERTISES DE SYSTÈMES DE VOTES ELECTRONIQUES</b> <b>LE NET EXPERT</b> <i>fr</i>	 <b>RGPD CYBER</b> <b>LE NET EXPERT</b> MISES EN CONFORMITÉ	 <b>SPY DETECTION</b> Services de détection de logiciels espions	 <b>LE NET EXPERT</b> FORMATIONS	 <b>LE NET EXPERT</b> ARNAQUES & PIRATAGES
 <b>Denis JACOPINI</b> vous informe <b>LCI</b>	<p><b>Vous avez besoin de contacter INTERPOL ? Réponse de Denis JACOPINI Expert en Cybercriminalité et Protection des Données</b></p>				

**De très nombreux internautes nous contactent pour nous demander soit comment contacter Interpol, soit pour savoir si la personne d'Interpol avec laquelle ils sont en contact existe bien. Réponses de Denis JACOPINI, Expert en Cybercriminalité et Protection des Données.**

Interpol esrt une organisation internationale de police criminelle. Elle ne peut pas directement être contactée ou saisie par les victimes. De plus, sauf cas particuliers, Interpol ne rentre jamais en contact avec les victimes.

D'ailleurs, vous pouvez lire sur leur site Internet sur leur site Internet à l'adresse suivante :  
<https://www.interpol.int/fr/Contacts/Contacter-INTERPOL>

« Les activités criminelles doivent être signalées à votre police locale ou nationale. INTERPOL ne réalise aucune enquête ni arrestation, cela relève de la responsabilité de la police nationale. »

Ainsi, pour que leurs services soient saisis, **VOUS DEVEZ OBLIGATOIUREMENT DÉPOSER UNE PLAINE** auprès de votre Police locale ou Gendarmerie selon les pays. En fonction des éléments constituant votre dossier, les services d'Interpol pourront peut-être se charger de traiter des éléments de votre dossier.

**ATTENTION :**

De nombreux escrocs se font passer pour Interpol en vous promettant de récupérer votre argent ou pire, pour des victimes ayant récupéré leur argent grâce à une personne d'Interpol. CECI EST AUSSI UNE ARNAQUE  
INTERPOL NE CONTACTE JAMAIS LES VICTIMES

C'est juste un moyen horrible d'escroquer encore plus une personne s'étant déjà faite escroquer.

Pour info, CYBERARNAQUES le livre !

<https://livre.fnac.com/a11267131/Denis-Jacopini-Cyberarnaques>

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

**Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :**

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été

Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe

Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?

Attaques informatiques : comment les repérer ?

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Source : *Contactez INTERPOL*

---

# 10 ans et un bien maigre bilan : faut-il supprimer Hadopi ? – Eclairage de Denis JACOPINI, Expert RGPD

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 <b>LE NET EXPERT</b> AUDITS & EXPERTISES	 <b>EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES</b> <b>LE NET EXPERT</b> .fr	 <b>RGPD CYBER</b> <b>LE NET EXPERT</b> MISES EN CONFORMITE	 <b>SPY DETECTION</b> Services de détection de logiciels espions	 <b>LE NET EXPERT</b> FORMATIONS	 <b>LE NET EXPERT</b> ARNAQUES & PIRATAGES
 <b>Denis JACOPINI</b> VOUS INFORME LCI	<b>10 ans et un bien maigre bilan : faut-il supprimer Hadopi ? – Eclairage de Denis JACOPINI, Expert RGPD</b>				

---

Denis JACOPINI répond à la revue Atlantic.  
En dix ans, 83 arrestations ont été menées dans le cadre des dispositions de la loi Hadopi. Cela paraît bien peu. Cette loi est-elle inefficace ? Faut-il la supprimer, l'améliorer ?



**Denis Jacopini :** Au niveau européen, il y eut d'abord en 1996 un premier traité sur le droit d'auteur issu de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) qui prit la mesure des risques consécutifs à l'avènement de l'Internet en Europe qui laissait tout à coup apparaître une grande simplicité de communication et d'échange d'informations au niveau mondial. Puis rapidement des réflexions se sont engagées sur une harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et du droit voisin jusqu'à l'élaboration d'une directive européenne (Directive 2001/29/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2001 sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information).

La transposition de cette directive en France a été amorcée en 2004 par la loi Hadopi qui prévoit au niveau national les sanctions pour les supports physique, et n'important toujours pas de sanction adaptée à l'essor des pratiques de téléchargement de pair à pair ni à l'obligation de sécurisation des accès à Internet, la ministre de la Culture et de la Communication lance en 2007 une mission sur la lutte contre le téléchargement illicite et le développement des offres légales d'œuvres musicales, audiovisuelles et cinématographiques.

Les pouvoirs publics s'engagent ainsi à soumettre au Parlement un mécanisme d'avertissement préalable et de sanction visant à dissuader les atteintes aux droits de la propriété intellectuelle sur les réseaux numériques résultant de formes de partage non autorisées.

Reporté sur le principe de la responsabilité de l'abonné dont l'accès à Internet aurait été insuffisamment sécurisé, cette procédure de réponse graduée devait être mise en œuvre par l'intermédiaire d'une autorité publique dédiée. Conséquemment à la loi n°2009-669 du 12 juin 2009 favorisant la diffusion et la protection de la création sur Internet est créée une autorité administrative chargée de prononcer directement des sanctions à l'encontre des abonnés pouvant aller jusqu'à la suspension de l'accès à Internet : La Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (la HADOPA).

Les pouvoirs de sanction de cette haute autorité étaient contestés et censurés par le Conseil constitutionnel, la loi n° 2009-1111 du 28 octobre 2009 relative à la protection pénale de la propriété littéraire et artistique sur Internet, dite « Hadopi 2 » est votée et ne confie plus de pouvoir de sanction à la Haute Autorité.

Ces sanctions sont désormais confiées au juge judiciaire, au titre de la contravention de négligence caractérisée instituée par le décret n° 2010-695 du 25 juin 2010.

Hadopi reste toutefois chargé d'envoyer des amendes aux abonnés à Internet concernés des avertissements. Les abonnés avertis dont l'accès continuera néanmoins à être utilisé à plusieurs reprises pour commettre des actes de contrefaçon peuvent être condamnés par le juge pénal à des amendes pouvant aller jusqu'à 1 500 € assorties à la suspension de leur accès à Internet.

Basée sur des sanctions adaptées à l'essor des pratiques de téléchargement de pair à pair et sur l'obligation de sécuriser son accès à Internet, cette loi de 2009 a bien besoin d'être remise à jour.

Certes, au vu de centaines de milliers de courriers d'avertissement encore envoyés ces derniers mois en raison de téléchargements illégaux, le peer to peer (échange de fichiers d'ordinateurs à ordinateurs) est toujours utilisé.

Cependant, depuis 10 ans, les techniques d'accès aux contenus illégaux ont bien changé. S'est développé le téléchargement direct (films ou de musiques sur des serveurs sécurisés à partir d'annuaires spécialisés) mais aussi des outils permettant le camouflage des ordinateurs des fraudeurs.

La technologie ayant évolué et la loi initiale était obsolète aux termes de l'article d'il y a 10 ans et se retrouve difficile pour sanctionner les consommateurs illégaux, sans aucun moyen de faire respecter ces changements, anticiper les prochains et ainsi doit sans aucun doute être mise à jour.

Les personnes sur 10 interrogées de l'échantillon après avoir eu un avertissement proposent Pour autant, ces comportements consistent parfois à une surenchère ?

Denis Jacopini : Si la loi avait été plus rigoureuse et de conséquences plus lourdes, elle aurait été appliquée à quelques dizaines de sanctions. Cependant, des faits confirmés par les retours de mon auditio lors d'animations de formation ou de formations en cybercriminalité indiquent que les courriers, reçus tant bel et bien ou un effet au sein des foyers, les avertissements ont eu dans la majorité des cas un effet désastreux.

Entre ceux qui, par la peur du gendarme ont sombré les membres de leur foyer de stopper les actes illégaux pour faire des risques encroûts et ceux qui ont fait mine d'arrêter mais ce contourne le problème, rares étaient ceux qui ne tenaient pas compte des avertissements.

Parmi ceux qui arrêtent de télécharger, il y a d'abord ceux qui, séduits par les offres florissantes, optent pour le streaming légal (Netflix, OCS...). La simplicité d'utilisation en ligne ou en mode déconnecté a plus à tous ceux qui n'ont pas envie ou le temps de s'embêter à chercher des solutions pour contourner les règles.

Il y a ensuite ceux qui ont choisi de continuer le téléchargement illégal mais sur leur lieu de travail. Dans ce cas, le problème est simplement déplacé, le malfrat responsable pénale son parton au risque de se retrouver licencié. Ceci a surtout eu pour effet, une prise en compte de ce nouveau risque par les chefs d'entreprise qui se sont empressés de mettre en place des outils de filtrage, de contrôle ou des chartes informatique au sein de leurs établissements.

Enfin, il y a ceux qui n'ont pas souhaité arrêter l'accès à des informations illégales mais ont mis en place des moyens, stratégies ou techniques nouvelles pour cela. On retrouve dans cette dernière catégorie tous ceux qui consultant impudemment en streaming en partant du principe que si c'est sur Internet en libre service, c'est que soit c'est legal, soit si c'est illégal c'est au site mettant à disposition le contenu illégitime d'en supporter les frais.

On retrouve aussi dans cette catégorie tous ceux qui utilisent des techniques de camouflage en utilisant un VPN (Virtual Private Network).

La loi Hadopi a toutefois le mérite d'informer les usagers des risques qu'ils encourrent. Cela ne décourage pas les plus insinants. Mais le faible nombre d'arrestations doit-il être imputé à la loi elle-même ou à la difficulté de la fraude ? Quelles ont été les pistes pour renforcer le contrôle et que faudrait-il faire selon vous ?

Denis Jacopini : Les pouvoirs publics doivent trouver la meilleure façon de faire face à ces dernières années, les efforts de la communauté de consommateurs pour empêcher la copie des œuvres et la diffusion des œuvres illégales, la protection des œuvres et la limitation des services et sur l'arrestation de leurs gestionnaires et complices. Et pour les consommateurs de ces sites ? Des avancements sont très discutables. De même manière qu'il n'y sera jamais possible d'endurer le marché noir dans le monde physique, rien ne pourra venir à bout du marché noir dans le monde numérique.

Pour renforcer le contrôle, la clé consisterait selon moi à rendre évolutive et automatisée la détection des contrevenants directement auprès des fournisseurs d'accès à Internet. Un coût que ces intermédiaires ne veulent actuellement pas supporter mais ce verrou sauté, la surveillance de nos téléchargements et nos streamings sur des sites internationalement connus tout aussi illégaux connus puis de sanctions tout aussi industrielles risquerait bien de mettre un sérieux coup de frein à ces pratiques. Et si la solution contre le fléau touchant l'industrie du disque et du film venait d'une diminution du prix des offres payantes redoutablement plus simples à utiliser sur les différents outils numériques et nomades des consommateurs ?

■

**Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.**



**DÉSIGNATION  
N° DPO-15945**

Numéro de formateur  
98 84 03041 84  
  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DataDock  
Organisme validé  
et référencé

---

## Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

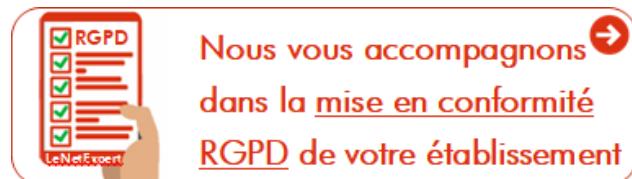
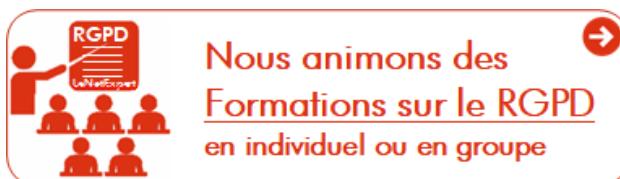
Contactez-nous

---

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisément d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« *Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL.* ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



Quelques articles sélectionnés par nos Experts :  
Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

---

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

---

Source : *10 ans et un bien maigre bilan : faut-il supprimer Hadopi ? | Atlantico.fr*

---

# DU en Investigation Numérique Pénale – Denis JACOPINI témoigne

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer



**Denis JACOPINI**  
vous informe

**DU** **Investigation** **en**  
**Numérique** **Pénale**  
– **Denis JACOPINI**  
**témoigne**

**Vous souhaitez connaître le droit, les éléments théoriques ainsi que les outils liés au métier d'investigateur numérique en matière pénale ? Cette formation de 130 heures qui débouche sur le premier Diplôme Universitaire en Investigation Numérique Pénale de France est faite pour vous. Attention, les places sont limitées.**

Contenu de la formation :

- Acquisition des bases et des fondamentaux en matière informatique dans le cadre d'une expertise pénale ;
- Connaissance de la Procédure pénale ;
- Connaissance des missions, de l'organisation professionnelle et des bonnes pratiques d'un enquêteur numérique ;
- Acquisition des méthodes et pratiques d'extraction de données post mortem :
- *Extraction de données à partir de supports physiques*
- *Extraction de données à partir de terminaux mobiles*
- *Extraction de traces internet*
- *Manipulation d'objets multimédia*
- Acquisition des méthodes de fouille de données



2019 06 14 Plaquette INPA5 v12

Cette formation est réalisée en partenariat avec :

- UFIN (Union Française de l'Investigation Numérique)
- CNEJITA (Compagnie Nationale des Experts de Justice en Informatique et Techniques Associées)
- AFSIN (Association Francophone des Spécialistes de l'Investigation Numérique)
- Gendarmerie nationale



Denis JACOPINI, Expert de Justice en Informatique spécialisé en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles (RGPD) témoigne :

C'est avec grand plaisir que je vous témoigne ma grande satisfaction à l'issue de cette formation. Même si j'avais déjà une expérience en tant qu'Expert de Justice en Informatique, étalée sur 8 mois, le contenu de cette formation m'a permis d'être désormais mieux équipé (mentalement, organisationnellement et techniquement) et en plus grande confiance pour les futures expertises pénales qui me seront confiées.

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

**Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :**

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été

Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe

Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?

Attaques informatiques : comment les repérer ?

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Source : *Diplôme d'Université : Investigation Numérique Pénale – Ametys*

---

**Un avocat obtient la relaxe pour un homme qui avait refusé de communiquer son code PIN en garde à vue**





Un avocat obtient la relaxe pour un homme qui avait refusé de communiquer son code PIN en garde à vue

C'est une affaire qui pourrait faire jurisprudence. Maître Pierre-Vincent Lambert, avocat au barreau de Nice, vient d'obtenir la relaxe de deux de ses clients qui étaient poursuivis notamment pour avoir refusé de communiquer leur code PIN aux policiers durant leur garde à vue.

Une relaxe qui satisfait pleinement les défenseurs des libertés individuelles.

Actuellement, le code pénal dispose qu'*« est puni de trois ans d'emprisonnement et de 270 000 € d'amende le fait, pour quiconque ayant connaissance de la convention secrète de déchiffrement d'un moyen de cryptologie susceptible d'avoir été utilisé pour préparer, faciliter ou commettre un crime ou un délit, de refuser de remettre ladite convention aux autorités judiciaires ou de la mettre en œuvre, sur les réquisitions de ces autorités délivrées en application des titres II et III du livre Ier du code de procédure pénale..[lire la suite]*

Denis JACOPINI : Cet avocat a bien joué en arguant le fait que, dans le cas de ces téléphones, leur protection par un code PIN n'est pas un dispositif de protection répondant à cette infraction. Brillant !

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine

de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



DÉSIGNATION  
N° DPO-15945

Numéro de formateur  
93 84 03041 84  
  
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Datadock  
Organisme validé  
et référencé

---

Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

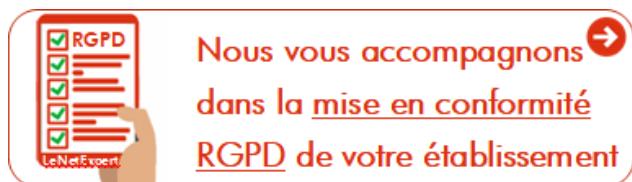
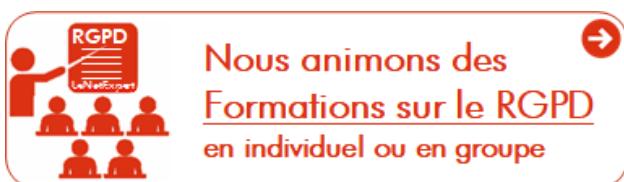
---

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une expérience d'une dizaine d'années dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données,

en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisément d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« *Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL.* ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



### Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

---

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

---

Source : *Un avocat obtient la relaxe pour un homme qui avait refusé de communiquer son code PIN en garde à vue*